

20 avril 2021

Liste verte de l'UICN : les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine reconnus et protégés à l'international

Les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine viennent d'être labélisés sur la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Un standard international pour mesurer les progrès et valoriser les réussites en matière de gestion et de gouvernance des aires naturelles protégées et conservées.

Les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine s'étendent d'Itteville jusqu'à Corbeil-Essonnes sur une superficie de 946 hectares, dont 533 hectares sont détenus par le Département au titre des Espaces naturels sensibles (ENS). Ce fond de vallée tourbeux fait partie intégrante du réseau Natura 2000, car il abrite des habitats, des espèces et des oiseaux d'intérêt communautaire. Le site labélisé par l'UICN comprend également le Domaine départemental de Montauger qui constitue la « porte d'entrée » de ces marais.

C'est en 2018 que le Département de l'Essonne a entamé une démarche visant à proposer ce site naturel à la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Lancée en 2014, la Liste verte de l'UICN est un label international visant à reconnaître, à travers le monde, des aires protégées qui sont gérées équitablement et efficacement, avec des impacts positifs sur la nature et les sociétés. Ce standard fournit une référence mondiale en matière de gestion efficace et de gouvernance de qualité, qui incite à améliorer la performance et l'atteinte des objectifs de conservation. Pour être inscrit sur la Liste verte, un site doit en effet répondre à 17 critères d'excellence en matière de gouvernance, de gestion, de planification et de résultats de conservation.

La Liste verte compte à présent 59 sites labellisés dans le monde, dont 22 sont situés en France (parmi eux le Massif du Mont Blanc ou encore le Parc national des Ecrins).

La politique du Département de l'Essonne en matière d'Espaces naturels sensibles vise à acquérir ces milieux naturels, à les aménager tout en protégeant la biodiversité qu'ils abritent et à les ouvrir au public.

Que trouver dans les marais de la basse vallée de l'Essonne et de la Juine ?

- 9 habitats d'intérêt communautaire : forêts alluviales résiduelles, marais calcaires à *Cladium mariscus*, lacs eutrophes naturels, tourbières basses alcalines...
- Des espèces d'intérêt communautaire : la Bouvière (poisson) ; le Triton crêté (amphibien) ; des indices de présence du Castor d'Europe, etc.
- Une Zone de protection spéciale (ZPS), issue de la Directive européenne Oiseaux, qui accueille diverses espèces : Balbuzard pêcheur, Blongios nain, Butor étoilé, Milan noir, Martin-pêcheur, Busard des roseaux...

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr

06 08 10 50 84

